



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire de Neuville-
Bosc
Mairie
Place du 11 novembre 1918
60119 Neuville-Bosc

(mairie.neuville-
bosc@wanadoo.fr)

Lille, le 27 août 2019

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du
plan local d'urbanisme de Neuville-Bosc
N° d'enregistrement Garance : 2019_3612

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 17 mai 2019 la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Par décision MRAe n°2018-2728 du 11 septembre 2019 le projet initial de plan local d'urbanisme de Neuville-Bosc avait été soumis à évaluation environnementale.

La MRAe note que le projet a depuis évolué favorablement dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Elle a décidé lors de sa réunion du 2 juillet 2019 de ne pas rendre d'avis formel sur ce document.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,



Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Oise
DREAL Hauts-de-France